

Formation du Référent Santé-Sécurité au travail

Formation réglementaire – Art. L4644 du code du Travail

Objectifs pédagogiques :

Être capable de mener à bien ses missions de « salarié compétent dans les activités de protection et de prévention des risques professionnels afin d'assister et de conseiller le chef d'établissement dans les domaines de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.

Méthode pédagogique :

- Alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques et de mises en situation
- Participation interactive des participants
- Projection du cours et visualisation de vidéos
- Support de cours + accès « espace abonné » Internet

Programme :

Connaître, comprendre et mettre en pratique

- Les enjeux de la sécurité
- La réglementation santé-sécurité et prévention des risques professionnels
- Le rôle et les missions du référent santé-sécurité
- Les acteurs de la santé-sécurité au travail
- Tout personnel d'établissements publics ou privés

Savoir

- Identifier et évaluer les risques professionnels
- Utiliser le Document Unique d'Evaluation des risques
- Analyser les presqu'accidents, les accidents, les maladies professionnelles et suivre les indicateurs
- Rédiger l'arbre des causes
- Mettre en œuvre les leviers et les outils de la santé-sécurité
- Définir et mettre en application un plan d'action interne, ou un plan de prévention pour les entreprises intervenant sur site
- Communiquer et sensibiliser les managers et les équipes à la santé-sécurité

Conditions :

- Durée : 5 jours soit 35 heures
- Formation en intra
- Délai d'accès à la formation : 3 semaines
- Tarif : nous consulter

Public concerné*

- Membre du personnel nommé référent santé et sécurité au travail par son employeur
- Tout personnel d'établissements publics ou privés

Prérequis :

Les participants doivent :

- avoir été désigné « référent sécurité et santé au travail » par son employeur
- avoir pris connaissance de la politique interne de prévention des risques professionnels

Intervenant :

Intervenant : Habilité IPRP* - Formateur titulaire de la certification de « Formateur de Référents Santé, Sécurité & Condition de travail »

Evaluation des acquis :

- Auto-diagnostique avant la formation
- Evaluation en cours de formation par des travaux pratiques et ateliers
- Quizz d'évaluation permettant de synthétiser les éléments retenus

Evaluation de la formation :

- A la fin de la formation : QCM de satisfaction
- Suivi à 3 mois : questionnaire d'évolution et de mise en application, et résultats commentés

Validation de la formation :

- Attestation de fin de formation
- Certificat de référent en santé-sécurité

Le + de la formation

- + Apprentissage adapté en vue de l'acquisition progressive des missions
- + Mise en situation et interaction en entreprise

06.24.47.62.66 / intermedoffice.fr

Inter' MedOffice

Cabinet Conseil & Formations aux Entreprises

Sécurité, Santé et Conditions de Travail

*Accessibilité/ PSH : Consultation auprès de l'entreprise sur les salariés à former et plus précisément des PSH (Personnes en Situation de Handicap) en tenant compte des conditions internes à l'entreprise (accès salle de formation, adaptation des moyens de la formation...)

Inter'MedOffice SAS

Déclaration d'Activité enregistrée sous le numéro 84260288626 auprès du Préfet de région Auvergne Rhône-Alpes S.A.S au capital de 100 euros – R.C.S. Romans 522 022 987 - N° TVA FR93522022987 - RC Pro Métiers du Conseil N° HSXPM310015361 – HISCOX
1119, Chemin du Planès - F-26130 ST RESTITUT ☎ +33(0)9.51.67.67.61 📠 +33(0) 972 15 12 05 contact@intermedoffice.fr



Qualiopi
processus certifié



ICPF
Certification PRO
Consultant Agré

ICPF
Certification PRO
Formateur Agré